DEC120675INSU

Portant nomination de plein droit de M. Gilles PINAY aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°3343 intitulée Unité mixte de service pour l'Observatoire de Rennes

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC122739DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de service n° 3343 intitulée Unité mixte de service pour l'Observatoire de Rennes et nommant M. Gilles Pinay directeur par intérim de cette unité ;

Vu l'arrêté ministériel de nomination de M. Gilles Pinay aux fonctions de directeur de l'Observatoire des sciences de l'Univers de l'université de Rennes ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE:

Article 1er

M. Gilles PINAY, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de plein droit de l'unité mixte de service susvisée, à compter du 1er janvier 2012 pour la durée du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2012

Pour le Président et par délégation,

Joël Bertrand



DEC 113084 INSMI

Décision portant nomination de Monsieur COQUEL Frédéric en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique;

Vu le décret nº 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 10001DAJ du 10 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité

DECIDE

Art. 1^{er} – Monsieur COQUEL Frédéric, directeur de recherche de 2^{ème} classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet le suivi des relations avec l'industrie.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur COQUEL Frédéric demeure affecté au CMAP – UMR 7641 à Palaiseau.

- **Art. 2** Du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013, Monsieur COQUEL Frédéric percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.
- **Art.** 3 La dépense sera imputée sur le compte 64641000 subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Nord et Ouest.
- Art. 4 La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15/02/2012



DEC 113083 INSMI

Décision portant nomination de Monsieur GOUBET Olivier en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique;

Vu le décret nº 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 10001DAJ du 10 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité

DECIDE

Art. 1^{er} – Monsieur GOUBET Olivier, professeur des universités, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet le suivi des relations avec les alliances.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur GOUBET Olivier demeure affecté au LAMFA – UMR 7352 à Amiens.

- Art. 2 Du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013, Monsieur GOUBET Olivier percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.
- Art. 3 La dépense sera imputée sur le compte 64641000 subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord Pas de Calais et Picardie.
- Art. 4 La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15/02/2012



DEC 113085 INSMI

Décision portant nomination de Monsieur BESSE Philippe en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique;

Vu le décret nº 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 10001DAJ du 10 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité

DECIDE

Art. 1^{er} – Monsieur BESSE Philippe, professeur des universités, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet le suivi des interactions maths/biologie.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur BESSE Philippe demeure affecté l'IMT – UMR 5219 à Toulouse.

- Art. 2 Du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013, Monsieur BESSE Philippe percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.
- Art. 3 La dépense sera imputée sur le compte 64641000 subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi Pyrénées.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15 /02 / 2012

Alain Rughs



DEC 113086 INSMI

Décision portant nomination de Madame JANVRESSE Elise en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique;

Vu le décret nº 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 10001DAJ du 10 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité

DECIDE

Art. 1^{er} – Madame JANVRESSE Elise, chargée de recherche de 1ère classe, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet la communication scientifique.

Pour l'exercice de cette mission, Madame JANVRESSE Elise demeure affectée au LMRS – UMR 6139 à Rouen.

- **Art. 2** Du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013, Madame JANVRESSE Elise percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.
- Art. 3 La dépense sera imputée sur le compte 64641000 subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Normandie.
- Art. 4 La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15/02/2012